

Pour protéger le salarié, le droit lui reconnaît certains droits et libertés :

✚ **Droits et libertés individuels :**

- La liberté d'expression : il a le droit de s'exprimer sur les conditions, l'organisation et la qualité du travail sans risque d'être sanctionné,
- Le droit de ne pas subir de discriminations à l'embauche ou dans son travail.

✚ **Des libertés collectives :**

- Le droit de grève est un droit constitutionnel,
- La liberté syndicale est reconnue,
- La liberté d'élire des représentants : représentants du personnel au Comité d'Entreprise, délégués du personnel,
- La liberté de négocier : la négociation collective, obligatoire sur certains aspects (salaires, durée du travail...) et libre sur les autres a pour but de parvenir à un accord collectif.

Le salarié est placé sous la subordination de l'employeur

Nécessité de protéger le salarié

Les droits minima des salariés

- ✚ Le salaire est en principe librement négocié entre l'employeur et le salarié dans certaines limites :
 - Il ne peut être inférieur au SMIC,
 - Egalités de salaires hommes/femmes
- ✚ La durée légale hebdomadaire du travail est de 35h, au-delà, il s'agit d'HS
- ✚ Tout salarié a droit à 2,5 de congés payés par mois
- ✚ L'employeur et le salarié doivent respecter les règles en matière d'hygiène et de sécurité. En cas de danger grave et imminent, le salarié dispose d'un droit de retrait (se retirer d'une situation de travail).

La rupture du contrat de travail : les droits en cas de licenciement du salarié

- ✚ En cas de licenciement pour motif personnel :
 - La cause doit être réelle et sérieuse (sinon licenciement abusif),
 - L'employeur doit respecter la procédure de licenciement (sinon licenciement irrégulier)
- ✚ En cas de licenciement pour motif économique :
 - Il ne doit pas être lié à la personne du salarié,
 - Il doit avoir pour origine des difficultés économiques ou des mutations technologiques.
- ✚ Autres droits : respect de la période de préavis, remise du certificat de travail, versement d'indemnités